

La Lettre PLUi

THORÉ
MONTAGNE
NOIRE

#01

ALBINE | BOUT-DU-PONT-DE-L'ARN | LABASTIDE-ROUAIROUX | LACABARÈDE | LE RIALET | LE VINTROU | ROUAIROUX | SAINT-AMANS-VALTORET | SAUVETERRE



© Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Sommaire

Mot des élus.....	1
Notre territoire.....	2
Qu'est qu'un PLUi ?	2
Retour sur les événements PLUi....	3
Où en est-on ?	4
Agenda du PLUi	4
Comment puis-je participer ?	4

Le mot des élus



Philippe
Barthès
Président
de la communauté
de communes



Jean-Luc
Farenc
Vice-Président
à l'Urbanisme

La Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré (CCHVT) a été créée en 2005, et comprend neuf communes. Chacune possédant son propre document d'urbanisme [Carte communale, Plan d'occupation des sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU)], il était nécessaire d'harmoniser l'ensemble de nos politiques communales d'aménagement du territoire de la CCHVT. En 2014, nous avons décidé d'élaborer un PLUi (Plan Local d'Urbanisme

intercommunal). Ce document est l'occasion de s'interroger sur notre territoire : sur ce qu'il représente aujourd'hui, mais également de réfléchir aux évolutions pour demain. Notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal se veut transversal : il aborde la question des futurs espaces de projet de l'intercommunalité et de chaque commune, du développement économique souhaité, du cadre de vie et du paysage, du patrimoine, des déplacements et prend bien sûr en compte l'ensemble des préoccupations environnementales actuelles.

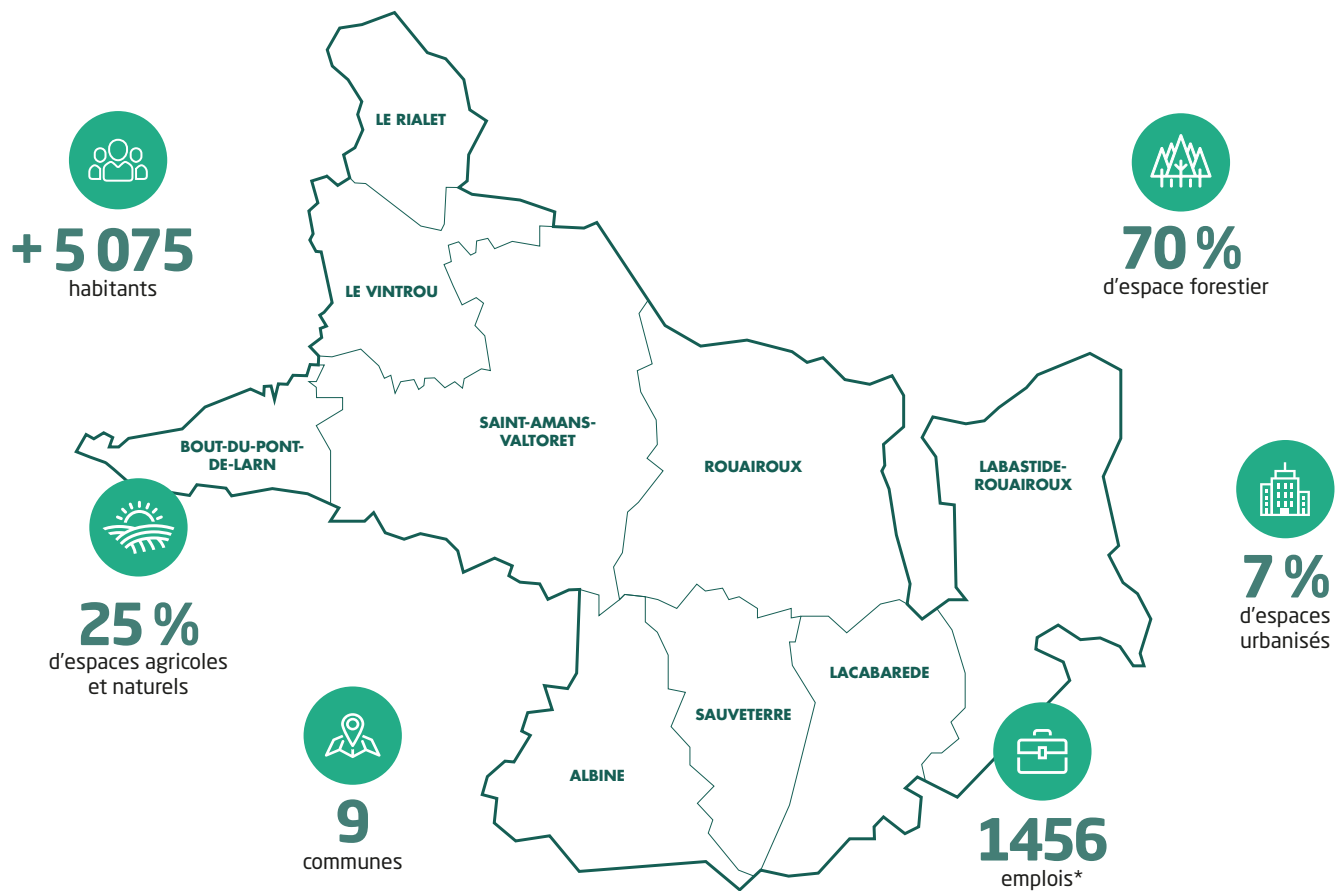
Il concilie développement économique et attractivité du territoire avec la préservation du cadre de vie. C'est en définitive une feuille de route pour le développement

de notre territoire. Nous souhaitons vous associer pleinement à la construction de ce projet. Cette gazette est l'occasion pour nous de vous exposer la démarche, de vous montrer ce qui a déjà été réalisé et ce qui reste à venir. Votre contribution est pour nous importante afin de construire une vision collective et partagée de notre avenir.



Notre territoire

* Données de 2011 - source : DDT



Qu'est ce qu'un PLUi ?

PLUi SIGNIFIE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Un PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui définit les orientations et la stratégie d'aménagement pour les années à venir. C'est le projet de territoire de la communauté de communes qui remplace les anciens Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) ou les Cartes Communales (CC) de chacune des 9 communes. Ce document s'impose à tous (habitants, agriculteurs, entreprises, administrations) et servira de référence pour l'instruction des permis de construire. Il traite de l'ensemble des thématiques d'un territoire, à savoir du cadre de vie, de l'habitat, de l'agriculture, du développement économique, des mobilités, des paysages, de l'environnement et

des services du quotidien. Un PLUi se compose de 4 pièces :

- **Le rapport de présentation** : comprenant un diagnostic, c'est un état des lieux du territoire au moment de son élaboration.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : c'est la définition des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Pièce maîtresse d'un PLUi, c'est l'expression du projet communautaire.
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : sur un espace déterminé, une OAP permet de déterminer les grands principes d'aménagement pour demain.

- **Le plan de zonage et le règlement** : constitués de différentes pièces écrites et de pièces cartographiques, ils déterminent l'usage et fixent les conditions générales d'utilisation des sols. C'est la traduction réglementaire du projet de territoire (PADD).

À QUOI ÇA SERT ?

Ce document permet d'abord de créer une vision commune à l'échelle de l'intercommunalité pour un projet d'avenir partagé entre tous. Il vient harmoniser les politiques communales aujourd'hui à l'oeuvre. Il apporte des outils permettant de répondre aux enjeux actuels du territoire, tout en créant une dynamique intercommunale au service de tous.

Retour sur les événements du PLUI

ATELIER CITOYEN

Une trentaine d'habitants se sont réunis afin de débattre sur les problématiques de notre territoire. Après une présentation par le bureau d'étude, les participants se sont divisés en cinq groupes thématiques et ont fait part de leur perception du territoire comme de leurs attentes. Les débats ont été très riches, et nous ont permis de prendre en compte vos suggestions dans l'élaboration du Diagnostic.

ATELIERS DE CONCERTATION DES ÉLUS

Le 11 et le 18 Janvier, les neuf communes se sont réunies avec le bureau d'étude et l'équipe de la CCHVT afin de définir les grandes orientations de notre territoire, tant en matière d'aménagements que

d'équipements. Ces orientations constituent ainsi les fondements de l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables). Organisés en trois temps, ces ateliers furent très productifs et ont permis d'instaurer un vrai dialogue intercommunal, avec des enjeux communs.

JOURNÉE NATURE AU DOMAINE DU THORÉ

À l'initiative de l'intercommunalité, la journée du 1^{er} Février fut un vrai succès au Domaine du Thoré. Une cinquantaine d'enfants avec leurs parents ont pu jouer à des animations sur l'environnement et sur la protection des animaux, grâce au CPIE des Pays Tarnais. Ludiques et utiles, ces jeux leur ont montré l'importance des

corridors écologiques dans la sauvegarde des espèces de nos régions. Ces corridors relèvent de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans le PLUI. En effet, ce sont des outils d'aménagement qui permettent d'identifier les continuités écologiques pour mieux préserver la faune et la flore. Si vous êtes intéressé(e) par une animation Nature, contactez l'intercommunalité !

SORTIE TERRAIN À LA DÉCOUVERTE DE LA SAGNE...

Le 27 Avril 2016, une sortie terrain vous a fait découvrir la Sagne de Puech Balmes. Dans cette zone humide fragile, vous avez eu l'occasion de rencontrer les petits habitants qui s'y cachent : tritons, salamandres, grenouilles et rainettes... Si vous n'avez pas pu y assister, rassurez-vous... D'autres sorties vous attendent avec les beaux jours !

◀ Animation au Domaine du Thoré : sur les traces des animaux

▼ Le triton : un habitant de la Sagne



Sortie terrain à la Sagne



Où en est-on ?



La phase du diagnostic s'est terminée à la fin de l'année 2016. Il a été produit un état des lieux approfondi de notre territoire. La phase PADD qui détermine les grands objectifs pour demain s'achève fin Février, et laissera place à la phase suivante du « projet PLUi » : l'élaboration du règlement et du zonage. Chaque document produit dans le cadre du PLUi sera consultable sur le site de l'intercommunalité : www.cc-haute-valle-thore.fr

Agenda de travail PLUi



RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

- Une réunion publique s'est déroulée à Lacabarède, le Mercredi 15 Mars à 18h. Ouverte à tous, vous avez été nombreux à vous déplacer pour vous informer sur la démarche du PLUi ! Elle avait pour objectif d'expliquer les enjeux et d'ouvrir le débat sur les orientations générales du PADD, le document stratégique
- Après le PADD sera entamée la phase du « Projet PLUi » : ce projet regroupe ainsi le règlement et le zonage de notre territoire. La réunion publique d'information sur le « projet PLUi » se déroulera le 02 Octobre prochain.

CONFÉRENCE SUR LES CIRCUITS COURTS AU RIALET

Une Conférence sur les Circuits Courts vous est proposée le Vendredi 21 Avril 2017 à 20h, dans la Salle de la Mairie du Rialet. Si la

vente directe et les échanges entre producteurs et consommateurs vous intéressent, alors venez nombreux !

ENQUÊTE PUBLIQUE

Restez à l'écoute pour vous exprimer !

En Avril 2018, vous pourrez prendre connaissance du dossier et consigner vos observations, propositions et contre-propositions, sur un registre prévu à cet effet ou simplement les adresser par correspondance. Il sera également possible d'envoyer un mail à cette adresse : registreplui.cchvt@gmail.com
 Cette enquête vous permettra de vous informer et de participer au processus d'élaboration du PLUi.

EXPOSITION ITINÉRANTE

À l'issue de la première phase de diagnostic, une exposition itinérante a été mise en place, et circulera dans toutes les communes de l'intercommunalité. Elle permettra de vous restituer le

travail réalisé et vous présentera les grands enjeux du territoire à travers le projet commun du PLUi. Vous y découvrirez l'importance de ce document d'urbanisme pour les 10 ans à venir.

Saint-Amans-Valtoret :
mi-décembre > 31 janv. 2017

Sauveterre :
1^{er} février > 28 février 2017

Bout-du-pont-de-l'Arn :
1^{er} mars > 30 avril 2017

Labastide-Rouairoux :
1^{er} mai > 30 juin 2017

Rouairoux :
3 juillet > 1^{er} sept. 2017

Albine :
2 sept. > 13 oct. 2017

Lacabarède :
16 oct. > 13 nov. 2017

Le Vintrou :
14 nov. > 15 déc. 2017

Le Rialet :
18 déc. > 15 janv. 2018

Comment puis-je participer au PLUi?



LA PERMANENCE

Une permanence est assurée le lundi, mardi, et jeudi matin, ainsi que le mercredi de 8h30 à 17h, afin de répondre à vos questions. Elle se situe au 1^{er} étage de la Mairie de Saint Amans Valtoret. Vous pouvez également nous écrire à urbanisme.cchvt@gmail.com ou nous joindre au 05 63 97 98 08.

LA NEWSLETTER

Tenez-vous informé(e) de l'avancée du projet en souscrivant à la newsletter du PLUi. Inscrivez-vous en envoyant un mail à : urbanisme.cchvt@gmail.com

LE DOSSIER DE CONSULTATION

Chacune des 9 Mairies dispose d'un dossier de consultation, afin d'enregistrer

vos remarques. Vous y trouverez par ailleurs la description du territoire et du projet en cours. N'hésitez pas à venir vous y exprimer, il est consultable durant les horaires d'ouverture de votre mairie !

Le site internet est un bon relais d'information ! Pensez-y !
www.cc-haute-vallee-thore.fr